



Délibération No.04-2025

Mise à jour des tarifs - Cinéma de la Cité

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du mercredi 22 janvier 2025

étaient présents

Au titre de l'État

- . Mme Marie Isabelle Allouch, Cheffe du service de coordination des politiques publiques et appui territorial, représentant M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente
- . Mme Anne Claire Rocton, Directrice Adjoint déléguée Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

<u>Au titre du Département de la Charente</u>

. M. Patrick Mardikian, vice-président

<u>Au titre de la Ville d'Angoulême</u>

- . M. Gérard Lefèvre, maire adjoint
- . M. Gérard Desaphy, conseiller

<u>Au titre de la région Nouvelle Aquitaine</u>

. Mme Martine Pinville, Conseillère

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot
- . M. Jean Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

. M. Olivier Balez, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

- . M. Jean Hubert Lelièvre représentant le Département de la Charente avait donné pouvoir à M. Gérard Desaphy représentant la Ville d'Angoulême.
- . M. Lucas Hureau avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian représentant le Département de la Charente.

Etaient excusés

- . Mme Hélène Gingast, Département de la Charente
- . M. Jean François Dauré, Département de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Mathilde Michelet, chargée de mission image, Département de la Charente
- . Mme Catherine Moreau, directrice de la culture, Département de la Charente
- . M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image, Ville d'Angoulême
- . M. Thomas Schnabel, directeur de la culture et de la politique de l'image, GrandAngoulême
- . M. Frédéric Vilcocq, Directeur de cabinet adjoint, conseiller culture, Région Nouvelle Aquitaine

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Caroline Papin, conseillère musée, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . Mme Isabelle Barrère, Cheffe du Service Filières Culturelles, Région Nouvelle Aquitaine

présents : 9 pouvoir : 2

votants: 11 (sur 13 membres)



Délibération No.04-2025 Mise à jour des tarifs - Cinéma de la Cité

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 :
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».
- Vu la précédente délibération No.22-2024 en date du 10 décembre 2024 relative aux tarifs de la Cité.

Exposé des motifs

La Cité propose ci-après un ajout de tarif pour le cinéma de la Cité. Celui-ci sera applicable à compter de la date du vote du présent rapport.

Les autres tarifs, dernière version votée en Conseil d'administration du 10 décembre 2024 (Délibération No.22-2024), restent inchangés.

Les modifications de tarifs concernent :

<u>Cinéma</u>

Création d'un tarif spécial pour l'opération « Ciné Miam »

Afin que les spectateurs puissent bénéficier d'un espace de convivialité et d'une restauration avant ou après leur séance au cinéma de la Cité il est proposé une solution de petite restauration dans les espaces du bistrot actuellement inoccupé.

Dans l'optique de fidéliser le public actuel de l'établissement et pour développer de nouveaux publics il est proposé la mise en place d'un nouveau rendez-vous mensuel appelé « Ciné Miam ».

Le principe est de combiner une entrée au cinéma et une solution de petite restauration autour d'une séance, d'un film. Les propositions culinaires seront dans la mesure du possible aux « couleurs » du film ou de la nationalité du film. Un partenariat avec le restaurant « Latoti » est envisagé pour cette première saison.

Ainsi il est proposé la **création d'un tarif spécifique de 15 € par spectateur** soit 6 € au titre de l'entrée cinéma et 9 € au titre des frais annexes (petite restauration).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité

 de valider la mise à jour des tarifs ainsi proposée et donc la création d'un nouveau tarif spécial au cinéma pour l'opération « Ciné Miam » selon les modalités évoquées ci-dessus ;

Patrick Mardikian

Président du conseil d'administration de la Cité

